



# PIP : l'édifiant dossier médical d'Edwige Ligoneche

Le silicone s'était répandu après les ruptures de ses implants PIP. Le 21 novembre, Edwige Ligoneche décédait d'un cancer extrêmement rare du système lymphatique. Démarré sous le sein

**M**aitre Isabelle Colombani, du barreau de Draguignan, tient entre ses mains un lourd dossier. C'est celui d'Edwige Ligoneche, une femme de 53 ans originaire d'Orange, décédée le 21 novembre dernier, à Marseille, d'un cancer exceptionnellement rare.

L'avocate défend la famille de cette femme qui fut porteuse de prothèses PIP. À deux reprises, ses prothèses ont rompu et le silicone s'était répandu dans l'organisme. Fin novembre, son décès a provoqué une accélération du dossier PIP auprès des autorités publiques. Avec notamment la création d'un comité de suivi par des spécialistes, sous l'égide de l'Institut national du cancer.

## Boules de silicone et cloques sur la peau

Le dossier médical prouve les défaillances à répétition des prothèses PIP. En tout, Edwige Ligoneche aura porté cinq paires de prothèses différentes, dont trois paires de marque PIP. En 2006, un an après une première implantation d'une PIP, des boules apparaissent sur



**M<sup>e</sup> Colombani assure que le dossier médical démontre la gravité des fuites de silicone dans l'organisme d'Edwige Ligoneche.**

(Photo Frank Muller)

son sein gauche. Une nouvelle opération atteste que la prothèse PIP était rompue. Las, les nouvelles prothèses ne tiendront pas longtemps non plus. En 2009, de nouvelles boules apparaissent, ainsi que des cloques et des striures

sur la peau. Cette nouvelle fuite de silicone amène son chirurgien, le Dr Bouc à Nice, à changer une nouvelle fois les prothèses. M<sup>e</sup> Colombani souligne l'ampleur des dégâts. « La présence de silicone a été déce-

lée dans des organes vitaux, poumon, oesophage, vésicule biliaire. » Le silicone a la particularité de ne pas pouvoir être éliminé par l'organisme. « Début 2009, des plaques rouges et une inflammation de la peau vont se déclarer, tou-

jours à partir du sein et du bras gauches. » Avant de se généraliser. En mars 2011, un cancer est diagnostiqué, un lymphome T anaplastique, qui touche le système lymphatique, justement par où le sili-

cone se déplace dans le corps. Edwige Ligoneche décédera neuf mois plus tard, avec de nouvelles boules de silicone sous le bras.

## Lien de causalité en question

La fin est un calvaire de plusieurs mois. Les traitements chimio et radiothérapie sont un échec. Le corps de cette belle femme se couvre d'érythème, « une brûlure au troisième degré ». Elle ne peut plus manger et est hospitalisée pour détresse respiratoire. La morphine, même à haute dose, n'agit plus sur la douleur.

« Sur le dossier d'Edwige Ligoneche, il y a un lien de causalité entre la prothèse et le cancer », est convaincue l'avocate. Dans leur certificat, les médecins de l'institut Paoli-Calmette écrivent que la littérature scientifique rapporte des cas « concernant une liaison entre les prothèses mammaires et le risque de développement d'un lymphome non hodgkinien ». Ce sera à l'expertise médicale et judiciaire d'établir ce lien de cause à effet.

**SONIA BONNIN**  
sbonnin@varmatin.com

## Des distributeurs du monde entier réclament réparation à Toulon

L'affaire PIP, instruite au Pôle santé de Marseille depuis 2010, va rebondir à la barre du tribunal de commerce de Toulon. Un collectif de distributeurs de prothèses PIP à l'étranger s'est regroupé autour d'un cabinet d'avocats. Une procédure a été lancée pour obtenir la réparation des préjudices commerciaux qui ont découlé du retrait des prothèses non conformes.

Ces sociétés basées en Bulgarie, au Brésil, en Italie, en Équateur et en Chine – d'autres distributeurs étrangers sont sur le point d'adhérer à la procédure – veulent mettre en exergue la responsabilité commerciale de l'organisme chargé de certifier les prothèses PIP. Il s'agit du certificateur allemand TÜV Rheinland. « Les contrats de distribution n'auraient pas été conclus sans la garantie d'une certification



**Dans le hall d'accueil des locaux PIP à La Seyne, la certification est fièrement affichée.**

(Photo Dominique Leriche)

conforme et d'un marquage CE, c'est une clause contractuelle », argue M<sup>e</sup> Olivier Aumaître, du cabinet Kahn. L'avocat parisien s'interroge sur la fiabilité des procédures de certification européenne. TÜV, qui conteste la compétence de la juridiction toulonnaise, dit avoir été trompé par PIP. L'enjeu est commercial (plusieurs millions d'euros et la réputation internationale de TÜV est en cause), juridique (la procédure lancée à Toulon semble inédite) mais aussi sanitaire : « Si la certification des produits de santé n'est pas une garantie, ça fait frémir... Il faudra probablement faire évoluer la réglementation », fait remarquer M<sup>e</sup> Aumaître.

Le débat s'annonce technique. Une audience de procédure se tiendra le 2 février au Palais Leclerc, à Toulon.

**E. M.**

## L'ex-patron de PIP réserve ses réponses à la justice

Jean-Claude Mas a fait volte-face. L'avocat de la société Poly Implant Prothèse (PIP) avait pourtant annoncé en début de semaine que le patron de l'ancienne usine seynoise sortirait bientôt de son silence. Le septuagénaire a finalement fait savoir, hier, qu'il ne s'exprimerait pas. Pour justifier son silence, via un communiqué, Jean-Claude Mas se retranche derrière « la procédure en cours » et « la préoccupation » des femmes concernées. Ces dernières devront donc attendre l'issue, incertaine, de la procédure judiciaire pour espérer des explications. L'avocat de PIP avait reconnu, la semaine dernière, que l'entreprise avait triché en utilisant un gel de silicone non médical fabriqué selon une recette « maison ».

L'objectif était d'économiser de l'argent, en profitant des failles dans la chaîne de contrôles. Un taux de rupture anormal et un risque de complications médicales (irritation et inflammation) ont été relevés par les autorités sanitaires, qui écartent le caractère cancérogène des implants suspects.

L'explantation préventive de toutes les prothèses PIP a néanmoins été préconisée le 23 décembre dernier.

**E. M.**